

## **5. Interaction entre vie de l'esprit, vie du droit et vie de l'économie en un organisme social triarticulé unitaire**

Dans la deuxième conférence, j'ai commencé à expliquer que la seule possibilité pour réaliser l'organisation de la vie de l'esprit, de la vie du droit et de la vie de l'économie que j'ai tenté de décrire dans les trois conférences précédentes est de transformer ce qui a été pensé jusqu'à présent comme un État unitaire strictement autonome en un organisme social triarticulé ; autrement dit, il faut que tout ce qui concerne les relations juridiques, politiques et étatiques soit administré dans un parlement démocratique. Mais, d'une part, tout ce qui concerne la vie de l'esprit doit être séparé de cette organisation politique ou juridique, et la vie de l'esprit dans sa liberté doit être administrée de manière indépendante ; d'autre part, la vie de l'économie, qui elle-même doit être administrée à partir de sa situation propre, de ses conditions propres, basées sur l'expertise et la connaissance technique, doit être séparée de la vie politique.

Aujourd'hui, on ne cesse de répéter qu'une telle division de l'organisme social est en contradiction avec la nécessité de faire de la vie sociale une unité, car les différentes institutions, les différentes choses que l'homme peut accomplir au sein de l'organisme social, doivent tendre ensemble vers une telle unité. Et on casserait cette unité, dit-on, si l'on essayait de décomposer l'organisme social en trois membres. Une telle objection, tout à fait compréhensible, découle des habitudes de pensée du présent. Mais, comme nous le verrons aujourd'hui, elle n'est aucunement justifiée. C'est compréhensible, car il suffit de voir comment, dans la vie de l'économie elle-même, tout conflue dans les moindres détails, le spirituel, le juridique et même l'économique. Face à cela, on peut effectivement dire : comment la guérison pourrait-elle venir d'une séparation, d'une articulation ?

Prenons le problème de la valeur des marchandises, des biens eux-mêmes : nous constatons que cette valeur, en soi, est triple ; mais en fait, au fur et à mesure que l'on produit, fait circuler et consomme le bien dans l'organisme social, cet aspect triple se révèle être une unité, liée en quelque sorte à l'unité du bien, de la manière suivante : qu'est-ce qui détermine la valeur d'un bien par lequel l'être humain peut satisfaire ses besoins ? – Tout d'abord, l'homme doit subjectivement avoir un certain besoin de ce bien. Mais voyons ce qui détermine un tel besoin. Premièrement, le besoin est, évidemment, lié à la nature physique de l'être humain. La nature corporelle de celui-ci détermine la valeur de divers biens matériels. Mais même les biens matériels sont jugés différemment en fonction de l'éducation de la personne et de ses exigences. Ce n'est que pour les biens spirituels, qui souvent ne peuvent être séparés de la sphère des biens corporels, physiques, que toute la constitution de l'homme détermine la manière dont celui-ci évalue chaque bien, quel travail il est prêt à faire pour chaque bien, quels efforts il est disposé à fournir pour chaque bien. Nous verrons là que l'élément spirituel qui vit en l'homme est déterminant pour la valeur d'un bien, pour la valeur d'une marchandise.

Deuxièmement, nous voyons que les marchandises, par le fait qu'elles sont échangées entre une personne et une autre personne, sont liées à des relations de propriété, c'est-à-dire à rien d'autre que des relations juridiques. Quand quelqu'un veut acquérir un bien d'autrui, il touche à des droits que l'autre a, d'une certaine manière, sur ce bien. De sorte que la vie de l'économie, la circulation de l'économie, est profondément imprégnée de pures relations juridiques.

Et troisièmement, un bien a également une valeur objective, non seulement la valeur que nous lui attribuons par nos besoins et l'évaluation subjective de ces besoins, qui lui est ensuite transférée ; un bien a une valeur objective suivant qu'on peut le conserver ou non, qu'il est durable ou non, qu'il est, par sa nature, plus ou moins utilisable, qu'il est plus ou moins courant ou plus ou moins rare. Tout cela implique une valeur objective, une valeur économique réelle, dont la détermination nécessite une expertise objective et dont la production exige une connaissance technique objective.

Mais ces trois valeurs sont unies dans le bien pour former une unité. Et l'on peut donc dire à juste titre : comment, alors, séparer ce qui est uni dans le bien en trois domaines de gestion se rapportant à ce bien, ayant quelque chose à voir avec ce bien dans sa circulation ?

Il s'agit tout d'abord, simplement en idée, de comprendre que les choses peuvent s'unir dans la vie tout en étant administrées des côtés les plus divers. Pourquoi, d'une part, l'appréciation des biens ne devrait-elle pas être déterminée subjectivement par l'homme, par son éducation, qui a son administration autonome ? Pourquoi, d'autre part, ne pas intégrer les relations juridiques dans la vie de l'économie, et pourquoi ne pas ajouter à tout cela et unir dans l'objet en une seule unité la valeur objective que l'expertise et la connaissance technique attribuent au bien ? Mais cette approche, surtout idéaliste, n'a pas une grande valeur particulière. Il convient plutôt d'étayer plus profondément ce que veut réellement la triarticulation sociale dans cette direction.

À cet effet, il faut commencer par dire : cette triarticulation de l'organisme social n'est pas n'importe quelle idée, née aujourd'hui des impulsions subjectives d'une ou de quelques personnes ; cette impulsion de la triarticulation de l'organisme social résulte d'une considération objective de l'évolution historique de l'humanité dans les temps modernes. On peut donc dire : depuis des siècles déjà, l'humanité, dans ses impulsions les plus importantes, tend inconsciemment vers cette triarticulation. Mais elle n'a jamais trouvé la force de la réaliser réellement, et la situation actuelle, le désastre de notre environnement, sont dus à l'absence de développement de cette force.

Aujourd'hui, cependant, les choses ont suffisamment mûri et il faut dire : nous devons nous attaquer à ce qui se prépare depuis des siècles pour la formation de l'organisme social.

Tout d'abord, il faut dire que la vie de l'esprit réellement libre s'est séparée depuis longtemps de la vie de l'État et de la vie de l'économie. Car la vie de l'esprit qui dépend de la vie de l'économie ainsi que de la vie du droit et de l'État n'est pas libre du tout. C'est un morceau de vie de l'esprit qui a été arraché à la vie de l'esprit libre réellement féconde. Si nous considérons cette vie de l'esprit qui ne crée qu'à partir des impulsions des hommes eux-mêmes, comme je l'ai revendiqué hier pour toute la vie de l'esprit, nous dirons plutôt : au début de l'ère du capitalisme, à l'époque où a vu le jour l'ordre économique technique moderne, avec sa magnifique division du travail, la vie de l'esprit réellement libre, en tant que partie de la vie de l'esprit, s'est détachée de la vie de l'économie et de la vie de l'État dans certains domaines de l'art, de la conception du monde, des convictions religieuses. Elle est pour ainsi dire cultivée entre les lignes de la vie, alors que ce dont la vie de l'économie a besoin pour sa gestion, ce dont l'État a besoin pour son administration, s'est détaché de cette vie de l'esprit libre, qui crée à partir des pulsions humaines elles-mêmes.

Ce dont la vie de l'économie a besoin pour sa gestion est devenu dépendant des pouvoirs économiques eux-mêmes. Dans les lieux, dans les cercles où se trouve le pouvoir économique, on peut former les descendants à la science économique, afin qu'ils soient à leur tour capables d'acquérir un pouvoir économique. Mais ce qui émerge comme science économique de l'économie elle-même n'est qu'une partie de ce qui pourrait se déverser dans la vie de l'économie si toute la vie de l'esprit était rendue féconde pour elle. C'est tout ce qui reste de l'économie aléatoire pour la réflexion, et c'est ce qui devient ensuite science économique.

S'agissant de la vie de l'État, celui-ci a besoin de fonctionnaires, et même d'universitaires qui correspondent aux modèles qu'il a définis pour ses postes. Il veut, exige que soit formé en l'homme ce qui se glisse dans l'environnement de ce qu'il a défini pour ses postes. Mais c'est une vie de l'esprit non libre, même si elle se croit libre. Elle ne remarque pas sa dépendance, elle ne remarque pas qu'elle est coincée dans les limites des descriptifs de postes.

Or la vie de l'esprit réellement libre, indépendante de la vie de l'économie, de la vie de l'État, a au moins acquis une certaine position dans le monde. Mais quelle position ! Je l'ai déjà en partie caractérisée. Cette vie de l'esprit qui a conservé sa liberté est devenue étrangère à la vie. Dans un certain sens, elle a pris un caractère abstrait. Il suffit de voir aujourd'hui ce qui est présent dans l'esthétique, dans le religieux, même dans les conceptions de la vie de l'esprit libre d'orientation scientifique : on dit beaucoup de choses, mais ce qu'on dit n'est plus ou moins qu'un prêche pour

l'humanité. C'est là pour saisir la raison et le cœur. C'est là pour jouer un rôle à l'intérieur de l'homme, pour remplir l'âme d'aise et de bien-être, mais ça n'a pas la force, la force d'impulsion, pour intervenir réellement dans la vie extérieure. C'est aussi ce qui explique que l'on ne croit pas en cette vie de l'esprit, ce qui explique cette incroyance que j'ai également caractérisée, qui vient du côté socialiste et qui dit : jamais une idée sociale, aussi bien intentionnée soit-elle, ne transformera la vie sociale si elle ne naît que de l'esprit. Il faut pour cela de vraies forces. Et on ne peut justement pas compter parmi les vraies forces cette vie de l'esprit détachée. Comme on en est loin ! J'ai déjà parlé de ce qu'on appelle aujourd'hui la vie intérieure, les convictions religieuses, voire scientifiques, qu'ont les commerçants, les fonctionnaires, les industriels, des lois qu'ils appliquent à la vie de l'économie, à leurs positions extérieures, à l'administration des affaires publiques ! Une double appréciation de la vie ! D'une part, certains principes, mais qui sont entièrement dérivés de la vie de l'économie et de l'État ; d'autre part, un reste de liberté, de vie de l'esprit, mais qui est condamné à l'impuissance dans les affaires extérieures de la vie.

Une vie de l'esprit libre unitaire s'est donc détachée depuis des siècles mais, comme on ne voulait pas la reconnaître dans l'organisation de la vie publique, elle est devenue abstraite, étrangère à la vie. Aujourd'hui, cependant, elle exige de retrouver sa puissance, sa force, car on a besoin de l'influence de l'esprit sur la vie sociale extérieure. C'est la situation qui nous est donnée aujourd'hui.

La vie du droit a pris un autre chemin. Si la vie de l'esprit s'est émancipée dans la mesure où elle est une vie libre, la vie du droit, au cours des derniers siècles, a complètement fusionné avec les rapports de force économiques. On ne l'a même pas remarqué, mais les deux sont devenus complètement un. Les intérêts et les besoins économiques ont été exprimés en droits publics. Ces droits publics sont souvent considérés comme des droits de l'homme. À proprement parler, il ne s'agit que d'intérêts et de besoins économiques et étatiques traduits en caractère juridique. Alors que d'un côté la vie de l'esprit revendique sa force, nous voyons de l'autre côté apparaître une confusion en ce qui concerne la relation entre les conditions juridiques et les conditions économiques. De larges cercles de la population actuelle du monde civilisé réclament dans ce qu'ils appellent la question sociale une soudure plus poussée entre la vie du droit et la vie de l'économie. Selon eux, les concepts politiques et juridiques devraient façonner l'ensemble de la vie de l'économie. Mais considérons les slogans les plus populaires aujourd'hui : que sont-ils sinon la conséquence ultime de la fusion de la vie du droit avec la vie de l'économie ? Aujourd'hui, le parti radical-socialiste, qui attire de vastes cercles, exige – comme je l'ai déjà dit ici – que l'on recouvre la vie de l'économie d'un système politique d'administrations centralisées, hiérarchisées et articulées ; il faudrait que la vie de l'économie soit complètement enfermée dans un système de relations juridiques<<<<@ et que le pouvoir des relations juridiques s'étende complètement sur les relations économiques.

L'autre phénomène qui se passe à notre époque est la crise que l'on peut définir ainsi : en exigeant radicalement ces relations politiques et juridiques pour la vie de l'économie, on amène en quelque sorte la tyrannie de l'État, du système juridique, à déferler sur le système économique. Pour guérir la vie de l'économie, on n'exige pas de façonner celle-ci à partir des conditions économiques ; on exige la conquête du pouvoir politique, mais une conquête du pouvoir politique visant à ramener à soi la vie de l'économie et à la dominer par le biais de ce pouvoir politique. Qu'est-ce que la dictature du prolétariat sinon la conséquence ultime de la soudure entre la vie du droit ou la vie de l'État et la vie de l'économie ?

Nous montrons ici, quoique de manière négative, combien il est nécessaire aujourd'hui de se pencher sur la relation entre la vie du droit ou de l'État et la vie de l'économie. Ainsi, d'une part, la vie de l'esprit, qui est libre dans une partie de sa force, s'est émancipée et revendique sa force originelle ; et, d'autre part, la vie du droit, si elle continue à se lier de plus en plus étroitement à la vie de l'économie, va mettre le désordre dans l'ensemble de l'organisme social.

Il y a suffisamment longtemps que toute la réflexion part de l'hypothèse de l'État unitaire, de l'organisme social unifié. Aujourd'hui, le moment est venu de se confronter au fruit de cette réflexion, qui prend la forme du chaos social répandu sur une grande partie du monde civilisé. La situation économique exige, au sens le plus strict, d'être séparée de la vie du droit, car on a vu quel

mal cette vie du droit va progressivement causer à la vie de l'économie si l'on va jusqu'au bout de ce qui a été développé au cours des siècles passés.

L'impulsion de l'organisme social triarticulé repose sur ces faits. Je voudrais vous montrer, à l'aide d'un exemple frappant, comment ceux-ci ont déchiré précisément ce qui était censé fonctionner comme une unité dans la vie. On dit aujourd'hui que la triarticulation sociale veut déchirer l'unité de la vie sociale. À l'avenir, on dira que cette triarticulation est la bonne façon d'établir cette unité. Cet exemple frappant montre que c'est la recherche abstraite de l'unité qui a détruit cette unité. Aujourd'hui, certains sont très fiers de faire la distinction théorique entre le droit et la morale. La moralité est l'estimation des actions d'une personne en fonction des seuls aspects intérieurs de l'âme. L'évaluation d'une action, qu'elle soit bonne ou mauvaise, n'est guidée que par ces aspects intérieurs de l'âme. Et, surtout en matière de conception du monde, on distingue très soigneusement de ce jugement moral le jugement juridique, qui concerne la vie publique extérieure, qui doit être déterminé par les décrets, par les mesures de l'État ou par toute autre vie publique sociale.

Pendant longtemps, jusqu'à l'apparition récente du développement technico-économique et du capitalisme, on ne connaissait rien de cette séparation de la morale et du droit. Ce n'est qu'au cours des derniers siècles que l'on a séparé les impulsions du droit et celles de la morale. Pourquoi ? Parce qu'on a déplacé le jugement moral vers cette vie de l'esprit libre qui s'est émancipée, mais qui est devenue impuissante face à la vie extérieure, qui dans un sens n'est là que pour prêcher, pour juger, mais qui a perdu la force d'intervenir réellement dans la vie. Or ces maximes qui peuvent intervenir dans la vie parce qu'elles ne parviennent plus à trouver des motivations purement humaines, qui sont déplacées vers la morale, ont besoin de motivations économiques, qui sont ensuite traduites en droit. Là au milieu se déchire ce qui agit dans la vie : la définition du droit et la chaleur que lui confère la moralité humaine, un déchirement par le milieu pour donner une dualité à partir de ce qui devrait être une unité.

Celui qui étudie donc de plus près le développement des États modernes constatera que c'est précisément l'idée d'État unitaire qui a entraîné une séparation des forces censées travailler ensemble pour former une unité. C'est précisément contre cette séparation que l'impulsion de la triarticulation sociale cherche à agir. Si l'on examine correctement le principe même de cette impulsion, on verra qu'il ne peut être question d'une division de la vie.

La vie de l'esprit devrait avoir sa propre administration – tout être humain n'est-il pas en relation avec cette vie de l'esprit, si elle se développe en toute liberté, comme je l'ai décrit ? Il est éduqué dans cette vie de l'esprit libre, il fait éduquer ses enfants, il a ses intérêts spirituels immédiats dans cette vie de l'esprit, il est relié à cette vie de l'esprit. Les hommes qui y sont ainsi reliés, qui en tirent leur force, sont aussi dans la vie du droit ou de l'État et y déterminent ce qui agit comme un ordre juridique entre eux. Ils déterminent cet ordre juridique à partir de l'esprit qu'ils reçoivent de cette vie de l'esprit. Ce qui est acquis par le rapport à la vie de l'esprit détermine directement l'ordre juridique. Et ce qui se développe démocratiquement d'homme à homme sur la base de l'ordre juridique, ce que l'homme tire comme impulsion de sa relation avec les autres, il le porte dans la vie de l'économie, parce que les hommes qui ont des relations avec la vie de l'esprit sont aussi dans la vie du droit et agissent économiquement. Les institutions qu'il rencontre, la façon dont il s'associe à d'autres, la façon dont il agit économiquement, tout cela est imprégné de ce qu'il forme dans la vie de l'esprit, de ce qu'il règle comme ordre juridique dans la vie de l'économie, parce que ce sont les mêmes hommes qui se trouvent à l'intérieur de l'organisme social triarticulé ; l'unité se réalise non pas par un ordre abstrait, mais par l'être humain vivant lui-même. C'est ainsi seulement que chacun des membres peut former sa propre nature et son propre être par son autonomie et travailler avec le plus de force à l'unité. Chacun des membres peut agir de cette manière, alors que nous voyons s'effondrer, par l'idée de l'État unifié, ce qui va ensemble dans la vie, ce qui va aussi ensemble intérieurement que la loi et la morale. Ainsi, l'impulsion pour la triarticulation sociale ne cherche pas à séparer ce qui appartient à l'ensemble, mais à rassembler réellement ce qui agit ensemble ou ce qui est destiné à agir ensemble.

La vie de l'esprit que j'ai décrite hier ne peut se développer que sur son propre terrain libre. Mais si elle se développe sur son propre terrain libre, alors, si l'on admet qu'elle a le même droit que les deux autres membres de l'organisme social, elle ne sera pas une structure étrangère à la vie comme la vie de l'esprit qui s'est développée de manière abstraite et étrangère à la vie pendant des siècles. Elle développera l'impulsion pour intervenir directement dans la vie du droit et la vie de l'économie réelle, extérieurement réelle. On pourrait trouver contradictoire, paradoxal, voire grotesque, de prétendre, d'une part, que la vie de l'esprit devrait devenir complètement autonome, devrait se développer à partir de ses propres fondations, comme je l'ai décrit hier, et, d'autre part, qu'elle pourrait intervenir dans les domaines les plus pratiques de la vie. Mais c'est justement lorsque l'esprit est laissé à lui-même qu'il développe les impulsions capables d'englober toute la vie. Car cet esprit, laissé à lui-même, n'a pas besoin d'écouter ce que l'homme doit former en lui-même pour les besoins d'un quelconque modèle d'État ; il n'est pas déterminé par l'impossibilité de former d'autres individus que ceux qui ont un certain pouvoir économique ; ce qui se révélera à une génération ou une autre se développe à partir des conditions de l'individualité humaine, de l'observation des capacités humaines.

Mais, parce que l'esprit étend son intérêt sur l'ensemble de la vie, ce qui éclatera au grand jour à une génération ou une autre n'englobera pas seulement les phénomènes et les faits de la nature mais, avant toutes choses, la vie humaine elle-même. Nous étions condamnés à ne pas être pratiques dans le domaine spirituel, parce qu'il ne nous restait pour la vie de l'esprit libre que les domaines qui n'étaient pas autorisés à intervenir dans la réalité extérieure. Dès l'instant où l'esprit sera autorisé non seulement à enregistrer ce que les parlements définissent comme droit constitutionnel, mais où il aura – comme il se doit – à déterminer le droit constitutionnel de son propre chef, dès cet instant il fera du droit constitutionnel sa création. Il interviendra dans les affaires, dans l'ordre de l'économie, dès que, non pas d'après une économie laissée à elle-même, continuant à tourner d'elle-même sans être dominée par la pensée, dès qu'on le laissera intervenir ; il formera certains points de vue et certaines maximes pour cette vie de l'économie. Ensuite, il se montrera également apte à la pratique de la vie dans le cadre du cycle économique. Il suffit de lui octroyer la force d'intervenir dans la vie pratique, alors il le fera. Il faut bien comprendre qu'on ne doit pas enfermer hermétiquement l'esprit dans l'abstraction, mais qu'il doit avoir une influence sur la vie. Alors il fécondera à tout moment de son propre chef la vie de l'économie, qui autrement ne sera pas fécondée ou ne le sera que par le hasard.

Il faut en tenir compte si l'on veut voir clairement comment l'esprit, le droit, l'État et l'économie doivent travailler ensemble dans l'organisme social triarticulé. Même les personnalités les plus perspicaces d'aujourd'hui ne sont pas claires sur ces choses. Souvent, ces personnalités perspicaces voient comment sont apparues des situations devenues socialement intenable à l'heure actuelle dans la vie de l'économie qui, d'une certaine manière, a chassé l'esprit. Un penseur de la vie de l'économie, très respecté aujourd'hui, dit par exemple ce qui suit : si l'on regarde la vie de l'économie d'aujourd'hui, on voit avant tout un système de consommation qui entraîne des dégâts sociaux extrêmes. Les gens qui le peuvent consomment ceci ou cela, ce qui n'est en fait que du luxe. Ce penseur fait remarquer que ce qu'il appelle luxe joue un rôle mineur dans la vie des gens aujourd'hui, quel que soit le rôle qu'il joue dans la vie de l'économie des hommes. Évidemment, c'est facile ; il suffit de parler, par exemple, d'une dame qui achète un collier de perles. Aujourd'hui encore, certains considéreront cela comme un luxe très mineur. Mais ils ne pensent pas à ce que vaut réellement ce collier de perles dans la structure économique actuelle. Pour ce collier de perles, pour la valeur de ce collier de perles, on peut entretenir cinq familles de travailleurs pendant six mois ! C'est ce qui est accroché au cou de la dame. Oui, on peut comprendre cela, et on peut chercher un remède à partir de l'esprit actuel. Le penseur respecté à qui je fais allusion ici trouve nécessaire que l'État – bien sûr, tout le monde est influencé par l'État ! – introduise des taxes de luxe élevées, des taxes de luxe telles que les gens ne puissent plus se permettre un tel luxe. Il n'accepte pas les nombreuses objections, selon lesquelles si l'on taxe le luxe, on le réduit et l'État n'en tire plus

rien. Il dit : non, il est juste que le luxe cesse, car l'imposition doit avoir un but moral. La moralité humaine devrait être promue par la fiscalité.

Voyez, c'est ainsi que l'on pense. On a si peu confiance dans le pouvoir de l'âme humaine, de l'esprit humain, que l'on veut produire ce qui doit germer de l'âme humaine, de l'esprit humain, par le biais de l'impôt, c'est-à-dire de la loi ! Il n'est donc pas étonnant que l'on ne parvienne pas à une articulation unitaire de la vie.

Le même penseur souligne ensuite qu'acquérir une propriété devient une injustice parce que les monopoles sont possibles, que la vie sociale est toujours sous l'influence du droit de succession, etc. Là encore, il propose que toutes ces choses soient régies par la législation fiscale. En taxant l'héritage le plus lourdement possible, on aura lutté contre l'injustice en ce qui concerne les biens – c'est du moins ce qu'il pense. De la même manière, on luttera contre les monopoles par des lois étatiques, c'est-à-dire par des maximes juridiques, etc. Ce qui est curieux, c'est que, selon ce penseur, peu importe que tout ce qu'il envisage soit réellement déterminé par les lois de l'État, les lois fiscales, etc., car ces lois étatiques ont une valeur tout à fait contestable, elles n'ont pas toujours l'effet qu'elles sont censées avoir. Et là-dessus, il dit que peu importe que ces lois élèvent réellement la morale, empêchent les monopoles, etc.

Là, nous en sommes vraiment arrivés à tourner en rond, c'est le moins qu'on puisse dire. Un penseur politique contemporain respecté exprime à peu près ce que je vous ai décrit ici. Il veut susciter une attitude éthique grâce à la législation, mais il n'est pas important que cette législation ait les effets voulus, l'important est l'attitude des gens envers elle ! C'est le Chinois qui veut s'accrocher à sa tresse. C'est un étrange argument circulaire, mais un argument circulaire profondément à l'œuvre dans notre vie sociale actuelle. Car c'est sous l'influence d'une telle façon de penser que l'on fait la vie publique aujourd'hui. Et nous ne voyons pas qu'en fin de compte toutes ces choses conduisent à reconnaître que les bases nécessaires à une véritable réorganisation de la vie sociale doivent être la vie de l'esprit dans son autonomie, la vie du droit dans son autonomie, dans son détachement de l'organisme économique, et la libre organisation de l'organisme économique en tant que telle.

C'est particulièrement clair aujourd'hui : chez des personnes extrêmement bien intentionnées, des personnes qui ont certainement l'éthique nécessaire à une réorganisation de la vie sociale, comme Robert Wilbrandt, dont le livre sur le socialisme vient de sortir, on voit par exemple, pour la construction sociale, une discrète indication de la nécessité absolue d'un fondement spirituel, mais, partout, un manque de discernement quant à la manière de réaliser ce fondement spirituel. Robert Wilbrandt n'est pas un homme qui ne parle que de théorie. Tout d'abord, il parle avec un cœur chaleureux et socialement enthousiaste. Ensuite, il a voyagé dans le monde entier afin de connaître les conditions sociales et, dans son livre, il décrit fidèlement le rôle important que la misère joue aujourd'hui encore dans la vie des gens, dans tout le monde civilisé. Il donne des exemples frappants de la misère du prolétariat dans le monde civilisé. Mais il montre également, de son point de vue, que, dans les domaines les plus divers où la question sociale est devenue d'actualité, les gens ont essayé de travailler à une reconstruction, mais ont soit échoué, soit, comme on le voit très bien, notamment dans l'Allemagne actuelle, ont été obligés d'échouer. Robert Wilbrandt est tout à fait clair sur ce point : toutes les tentatives faites avec la vision actuelle sont condamnées à l'échec. C'est en gros sur cette idée qu'il conclut. Après avoir fait des allusions en ce sens sur différents tons tout au long de son livre, il termine de cette étrange manière, en disant que les tentatives qui sont faites là doivent échouer ; elles n'aboutiront pas à une reconstruction, car l'organisme social manque aujourd'hui d'âme, et tant qu'il n'aura pas reçu d'âme, il ne fera aucun travail fécond. Le plus intéressant est qu'il conclut son livre sur ce ton, qu'il ne parle pas de la manière de trouver cette âme.

C'est justement ce que veut l'impulsion pour l'organisme social triarticulé : ne pas se contenter d'affirmer théoriquement que l'âme est nécessaire et d'attendre qu'elle s'ajuste d'elle-même, mais indiquer comment cette âme va se développer. Elle se développera lorsque la vie de l'esprit sera séparée de la vie de l'État et de la vie de l'économie. Cette vie de l'esprit deviendra forte quand elle pourra suivre uniquement les impulsions que l'homme se donne pour que l'esprit puisse intervenir

aussi dans le reste de la vie pratique. Alors elle prendra la forme que j'ai essayé de le décrire hier. Alors elle contiendra en elle-même la réalité. Et alors on pourra dire qu'on est en mesure de lui imposer ce que je lui impose, par exemple, dans mes *Éléments fondamentaux pour la solution du problème social*.

Bien évidemment, on peut montrer – je l'ai fait dans la deuxième conférence – comment le capital agit aujourd'hui dans le processus économique social. Il ne suffit pas de dire qu'il faut abolir le capital ou en faire une propriété collective pour comprendre comment il agit dans la vie de l'économie, en particulier dans les conditions de production actuelles, et qu'il est nécessaire d'en accumuler pour que les hommes qui sont capables de gérer ces masses de capitaux puissent travailler pour le bien commun. C'est pourquoi, dans mes *Éléments fondamentaux*, j'ai rendu la gestion du capital fondamentalement dépendante de la vie de l'esprit, avec la participation de la vie du droit autonome. Aujourd'hui, on dit que le capital se gère lui-même. Mais, selon l'impulsion pour la triarticulation sociale, il faut qu'une personne ait toujours la possibilité d'accumuler des capitaux, qu'elle puisse continuer à gérer ces capitaux accumulés si elle a développé les compétences nécessaires à toute entreprise issue de la vie de l'esprit. Cependant, la personne qui a accumulé ces capitaux ne doit les gérer que tant qu'elle peut le faire elle-même. Au moment où – ou du moins peu après ce moment ; il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails aujourd'hui – elle ne peut plus gérer le capital avec ses capacités propres, elle doit veiller elle-même ou, si elle se sent incapable de le faire, elle doit avoir une sorte de société de vie de l'esprit qui veille à ce que cette activité soit transmise à une personne plus capable qui puisse la gérer au service du bien commun. Autrement dit, la transmission d'une entreprise à une personne ou à un groupe de personnes n'est pas liée à l'achat ou à tout autre transfert de capital ; elle est liée à ce qui résulte des capacités des personnes elles-mêmes, de celles qui sont capables de le faire, de celles qui peuvent travailler au service de la collectivité à celles qui, à leur tour, peuvent travailler au service de la collectivité de la meilleure manière. De cette transmission dépend la guérison sociale de l'avenir. Mais cette transmission ne sera pas économique, comme c'est le cas actuellement ; elle viendra des impulsions humaines qu'elle recevra d'une vie de l'esprit autonome et d'une vie du droit autonome. Il y aura même des sociétés dans la vie de l'esprit, liées à tous les autres domaines de la vie de l'esprit, auxquelles sera confiée, pour ainsi dire, la gestion du capital.

J'ai ainsi pu remplacer la transmission des moyens de production au collectif par leur circulation dans l'organisme social, la transmission d'une personne capable à une autre personne capable, c'est-à-dire la circulation ; et cette circulation dépend de l'autonomie de la vie de l'esprit, qui lui est en quelque sorte soumise, et dont elle est issue. De sorte que l'on peut dire : dans ce qui, au sens le plus éminent, se trouve dans le cycle économique agit ce qui est présent comme force dans la vie de l'esprit, ce qui est présent dans la vie du droit. On ne peut pas penser l'unité de la vie de l'économie de façon plus cohérente que régie par ce qu'apportent de telles mesures. Mais le courant qui s'articule dans la vie de l'économie vient de la vie de l'esprit autonome, de la vie du droit autonome. L'homme ne sera plus à la merci du hasard qui y agit simplement par l'offre et la demande ou par les autres facteurs à l'œuvre aujourd'hui dans la vie de l'économie ; la raison et la relation juridique entre les êtres humains interviendront dans cette vie de l'économie. Ainsi, l'esprit, le droit et l'économie agiront ensemble, même s'ils sont gérés séparément les uns des autres, car l'homme portera d'un domaine à l'autre – il appartient aux trois – ce qui doit y être porté. Mais, si l'on veut que ces choses se réalisent peu à peu, les hommes devront se libérer de nombreux préjugés.

Aujourd'hui, on commence à voir clairement que les moyens de production, que la terre et le sol font partie de la vie de l'économie. L'impulsion de la triarticulation sociale exige que, dans la vie de l'économie, on ne gère que les valeurs mutuelles, dont le prix doivent être rapprochés ; ainsi, la fixation des prix est en fin de compte la seule chose qui résulte effectivement de la gestion de l'économie.

Mais il est impossible de rendre équitable cette fixation des prix si, dans la vie de l'économie, les moyens de production agissent comme tels et la terre et le sol comme tels. La possibilité de disposer de la terre et du sol – concentrée aujourd'hui dans le droit de la propriété foncière – et de disposer

des moyens de production finis ne peut être une question économique ; elle doit être en partie une question spirituelle et en partie une question juridique. Cela signifie que le transfert de la terre et du sol d'une personne ou d'un groupe de personnes à une autre personne ou groupe de personnes ne doit pas se faire par achat ou par héritage, mais que ce transfert doit se fonder sur le droit ou les principes de la vie de l'esprit. Les moyens de production, c'est-à-dire les moyens par lesquels on produit dans l'industrie ou dans un secteur similaire, qui sous-tendent majoritairement la formation du capital, ne peuvent coûter quelque chose que tant qu'ils ne sont pas terminés. Une fois prêts, ils sont gérés par celui qui les a créés, car c'est lui qui les comprend le mieux aussi longtemps qu'il peut, avec ses capacités, participer lui-même à leur gestion. De plus, ce ne sont pas des biens susceptibles d'être vendus ; ils ne peuvent être transférés d'une personne ou d'un groupe de personnes à une autre personne ou groupe de personnes que par une disposition juridique ou spirituelle concrétisée par la loi.

On place ainsi ce qui aujourd'hui est injustement inscrit dans la vie de l'économie, le droit de disposer de la propriété, le droit de disposer de la terre et du sol, le droit de disposer des moyens de production, sur le terrain juridique autonome, avec la participation du terrain spirituel autonome.

Ces idées peuvent sembler étranges aux hommes d'aujourd'hui, et c'est précisément ce qui est triste et amer. Car ce n'est que lorsque ces choses entreront réellement dans l'esprit, l'âme et le cœur des hommes, de sorte qu'elles les pousseront à se comporter socialement en fonction d'elles dans la vie, que pourra se produire ce que tant de gens veulent réaliser d'une manière complètement différente, mais ne pourront jamais réaliser. C'est ce que nous devrions enfin comprendre : beaucoup de choses qui semblent encore paradoxales aujourd'hui sembleront aller de soi pour une vie sociale vraiment saine. Ce ne sont pas les passions, les impulsions et les émotions, aujourd'hui souvent à l'origine des revendications sociales, qui donnent l'impulsion vers la triarticulation sociale. L'impulsion vers la triarticulation sociale tire ses exigences sociales d'une étude de l'évolution réelle de l'humanité dans les temps modernes et jusqu'à aujourd'hui. Elle observe, par exemple, comment une forme sociale a remplacé l'autre au cours des siècles. Si l'on remonte au-delà du Moyen Âge tardif – il reste quelque chose du Moyen Âge tardif, surtout dans le monde civilisé européen –, on voit que la structure de la vie sociale est telle que l'on peut parler d'une société de pouvoir. Cette société de pouvoir naissait de différentes façons : par exemple, un conquérant accompagné de sa suite s'installait quelque part et transformait pour ainsi dire ceux qui le suivaient en travailleurs. Ensuite, les qualités, l'efficacité ou la prétendue efficacité de cet individu fondaient le rapport social entre son pouvoir et celui de ceux qu'il avait d'abord dirigés puis étaient devenus ses serviteurs ou ses ouvriers. Dans un certain sens, le facteur décisif pour l'organisme social issu d'un individu ou d'un groupe aristocratique était transféré au collectif, vivait dans le collectif. Dans cette société de pouvoir, la volonté qui vivait dans le collectif n'était, pour ainsi dire, que la marque, la projection de la volonté individuelle.

Sous l'influence des temps modernes, de la division du travail, du capitalisme, de la culture technique, la société de troc a remplacé cette société de pouvoir, mais ses impulsions se sont poursuivies parmi les hommes et le vivre ensemble humain. Ce que l'individu produisait devint une marchandise qu'il échangeait avec l'autre. Car en fin de compte, dans la mesure où il s'agit d'une relation avec l'autre individu ou avec l'autre groupe, l'économie monétaire n'est rien d'autre qu'un trafic d'échanges. La société est devenue une société d'échanges. Alors que dans la société de pouvoir, le collectif a affaire à la volonté de l'individu, qu'elle reprend, la société d'échanges, dans laquelle nous sommes encore et dont une grande partie de l'humanité actuelle aspire à sortir, a affaire à la volonté de l'individu, qui s'oppose à la volonté d'un autre individu ; de l'interaction entre une volonté individuelle et une autre volonté individuelle ne naît, aléatoirement, que la volonté du collectif. De ce qui se passe d'individu à individu, de ce qui se forme comme communauté économique, jaillit ce qui se forme comme richesse, ce qui se forme dans la ploutocratie, etc. Ce qui est à l'œuvre dans tout cela, cependant, c'est l'affrontement entre une volonté individuelle et une autre volonté individuelle.

Il n'est pas étonnant que l'ancienne société de pouvoir n'ait pas pu aspirer à une quelconque émancipation du spirituel. Car celui qui était le chef en vertu de son efficacité était également



reconnu comme chef du spirituel et chef du système juridique. Et de ce fait, le principe de droit, le principe de l'État, le principe politique est devenu particulièrement prépondérant dans la société de troc. Nous avons bien vu sur quoi la loi veut réellement se fonder, même si cette volonté ne s'exprime pas correctement dans l'ordre social actuel. En réalité, la loi a affaire à ce que l'être humain individuel doit régler en tant qu'égal de l'autre. Dans la société d'échanges, l'individu a affaire à l'individu. La société de troc a donc intérêt à transformer sa vie de l'économie, où l'individu a aussi affaire à l'individu, en une vie du droit, c'est-à-dire à transformer les intérêts économiques en statuts juridiques.

Tout comme l'ancienne société de pouvoir s'est transformée en société d'échanges, cette société d'échanges s'efforce aujourd'hui, à partir des impulsions les plus intimes de l'évolution de l'humanité, de devenir une nouvelle société, notamment sur le plan économique. Car la société de troc, en s'appropriant progressivement la vie de l'esprit, en la rendant non libre, en la rendant étrangère à la vie, est devenue une simple société économique ; elle est d'ailleurs revendiquée comme telle par certains socialistes radicaux. Mais cette société de troc, surtout dans le domaine économique, veut se transformer, sous l'impulsion la plus profonde de l'humanité actuelle, en ce que je voudrais appeler – même si le nom n'est pas très bon, mais c'est une chose nouvelle, et en général, pour les choses nouvelles, on n'a pas de noms adéquats, car il faut les former à partir de la langue – la « société commune ». La société de troc doit devenir la société commune.

À quoi ressemblera cette société commune ? Dans la société de pouvoir, la volonté individuelle ou la volonté d'une aristocratie, donc aussi une sorte de volonté individuelle, poursuit d'une certaine manière son action dans le collectif, si bien que les volontés individuelles dans leurs volitions ne représentent que des prolongements de la volonté de l'individu. La société de troc a eu affaire à l'affrontement des volontés individuelles avec d'autres volontés individuelles ; de même, l'ordre économique de la société commune aura affaire à une sorte de volonté collective, qui aura dès lors l'effet inverse sur la volonté individuelle. Dans la deuxième conférence, j'ai parlé de la manière dont, dans la vie de l'économie, doivent apparaître les associations des différentes branches de production, les associations des branches de production avec les consommateurs, qui partout obligeront les individus économiquement actifs et les consommateurs économiques à s'unir. Les associations concluront des contrats les unes avec les autres. Une sorte de volonté collective se formera au sein de groupes plus ou moins importants. De nombreux aspirants socialistes s'efforcent d'atteindre cette volonté collective. Mais ils imaginent souvent la question de manière très peu claire, pas du tout raisonnable.

Dans la société commune de l'avenir, une volonté commune, une volonté collective, devra agir dans l'individu, tout comme, dans la société de la violence, dans la société de pouvoir, l'individu a agi dans le collectif.

Mais comment cela sera-t-il possible ? Qu'est-ce qui, dans la volonté collective, créera la coopération des volontés individuelles ? Les volontés individuelles doivent aboutir à quelque chose qui ne soit pas une tyrannie, qui ne soit pas pour l'individu une tyrannie démocratique à l'intérieur de laquelle il puisse se sentir libre. Que doit contenir cette volonté collective ? Elle doit contenir quelque chose que l'âme individuelle et l'esprit humain individuel puissent accueillir, avec quoi ils puissent être d'accord, dans quoi ils puissent s'installer. Cela signifie que ce qui vit dans l'être humain individuel, esprit et âme, doit vivre dans la volonté collective de la société commune. Ce n'est possible que si, à partir de la volonté individuelle, ceux qui façonnent cette volonté collective portent en eux, dans leur volonté, dans leur sentiment, dans leur représentation, la compréhension totale pour chacun de ces individus. Ce que l'être humain perçoit comme son être spirituel, son âme et son corps doit se fondre dans cette volonté collective. Mais cela doit y être mis.

C'était différent dans la société de pouvoir instinctif, où l'individu était reconnu par le collectif, parce qu'aucun n'y affirmait sa propre volonté ; c'était différent dans la société de troc, où la volonté de l'individu était écrasée et dont émergeait une sorte de collectif aléatoire ; mais il faut que ce soit différent quand une volonté collective organisée doit agir sur l'individu. Aucun individu participant à la formation de cette volonté collective ne doit être ignorant de ce qui est véritablement humain. Il

ne faut donc pas aborder la conception de la vie avec une science naturelle abstraite, avec une science naturelle qui ne s'intéresse qu'à la nature extérieure et qui ne peut jamais comprendre l'homme dans sa globalité. Il faut aborder la conception de la vie avec la science spirituelle, avec cette science spirituelle qui, parce qu'elle embrasse l'homme tout entier avec son corps, son âme et son esprit, suscite également une compréhension de l'être humain individuel en accord avec ses sentiments et sa volonté.

Par conséquent, on ne pourra créer un ordre économique commun que si, d'une part, on peut le doter d'âme à partir de la vie de l'esprit autonome. On ne pourra façonner un avenir prospère que si, d'autre part, on laisse rayonner depuis la vie de l'économie ce que l'on pense dans une vie de l'esprit libre. Et cette vie de l'esprit libre ne s'avérera pas impraticable, elle s'avérera très pratique. Seul celui qui en reste à la vie de l'esprit non libre peut vivre de manière à penser au bien, à penser au mal, au droit et au vrai, au beau et au laid, de façon que cela n'existe qu'à l'intérieur de son âme. Mais celui qui, à travers la science spirituelle, voit l'esprit comme quelque chose de vivant, qui le saisit par la connaissance de la science de l'esprit, devient pratique dans tous ses actes, surtout par rapport à la vie humaine. Tout ce qu'il prend en lui de la vision de l'esprit passe directement dans ses mains, passe dans toutes les tâches de la vie, prend véritablement forme de manière à pouvoir se vivre dans la vie pratique immédiate. Seule une culture de l'esprit évincée de la vie pratique devient étrangère à la vie. Une culture de l'esprit autorisée à influencer sur la vie pratique se développe et devient pratique. Je dirais : celui qui connaît vraiment la vie de l'esprit sait combien la vie pratique est proche de cet élément spirituel qui est laissé à sa motivation propre. N'est pas bon philosophe celui qui ne coupe pas du bois au bon moment, parce que celui qui veut fonder une philosophie sans toucher à la vie directement pratique ne fonde pas une philosophie de la vie, il fonde une philosophie étrangère à la vie. La véritable vie de l'esprit est pratique.

Étant donné les influences qui se sont manifestées au cours des siècles, on peut comprendre que des hommes appartenant à la vie culturelle actuelle, à la vie de l'esprit dirigeante actuelle, comme Robert Wilbrandt, qui a écrit son livre sur la socialisation avec un vrai bon esprit, une vraie éthique sociale, disent : on ne peut rien construire en pratique, parce que l'âme manque. Ce constat est valable s'ils ne peuvent pas prendre leur courage à deux mains pour s'interroger sur la réalité de la formation de l'âme, du façonnage de l'âme, s'ils ne peuvent pas se décider à demander : qu'apporte une véritable vie de l'esprit libre pour la vie de l'État, mais aussi pour la vie de l'économie ? Comme je l'ai montré, cette vie de l'esprit libre interagira de la bonne manière avec la vie de l'économie. Mais alors, la vie de l'économie capable de collaborer avec la vie de l'État et la vie de l'esprit sera toujours à même de former des êtres humains qui, à leur tour, donneront des impulsions à la vie de l'esprit.

La triarticulation sociale permet un vivre ensemble libre et directement réel. C'est pourquoi on voudrait crier à ceux qui aujourd'hui, par instinct, mais en aucun cas par un réel courage de vie, revendiquent une âme indéterminée, un esprit indéterminé : apprenez à reconnaître ce qu'est la réalité de l'esprit ; donnez à l'esprit ce qui appartient à l'esprit, donnez à l'âme ce qui appartient à l'âme, et il sortira de la vie de l'économie ce qu'est l'économie.